

**SANTÉ****Pénurie de médicaments :  
« Rien d'alarmant », selon De Block**

Les pharmaciens s'inquiètent de l'indisponibilité de plus de 400 médicaments. La ministre de la Santé cherche à rassurer.

**L'**Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) et le cabinet de la ministre de la Santé Maggie De Block ont voulu se montrer rassurants jeudi après le cri d'alarme lancé par les pharmaciens à propos de la pénurie de médicaments.

Il y a certes un manque mais des solutions alternatives existent en suffisance afin de traiter les patients de manière adéquate, soutiennent-ils.

**Ruptures de stocks**

Le cri d'alarme en question avait été lancé un peu avant par l'Association pharmaceutique belge : une liste toujours plus longue de médicaments est actuellement indisponible en Belgique. « Il est souvent possible de trouver une solution de remplacement, mais nous devons aussi parfois renvoyer le patient chez son médecin. C'est évidemment un problème », explique Lieven Zwae-nepoel, porte-parole de l'association.

Selon lui, « il y a aujourd'hui 413

médicaments indisponibles, et d'autres pour lesquels les livraisons sont limitées ». Il y a plusieurs raisons à ce problème : l'exportation de molécules initialement destinées au marché belge, des difficultés dans la production et la distribution ou encore des ruptures de stock.

**« Le problème est limité »**

Le cabinet de la ministre De Block a donc réagi, en insistant sur le fait que plusieurs pays sont confrontés à l'indisponibilité de certains médicaments. « Nous avons analysé la situation et il en ressort que le problème est limité en Belgique », selon le cabinet. « Si un médicament est manquant, il existe toujours une alternative ayant la même action. L'essentiel est évidemment que les patients puissent toujours recevoir les médicaments dont ils ont besoin. »

Quant à l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), elle déplore un peu le cri d'alarme lancé par les pharma-

ciens : « Cela peut provoquer l'inquiétude au sein de la population », commente sa porte-parole Ann Eeckhout. « C'est vrai que de nombreux médicaments sont indisponibles mais il s'agit souvent d'un certain type. Nous communiquons beaucoup à ce propos et sommes beaucoup plus transparents. Une liste est également consultable sur notre site internet. »

L'AFMPS confirme à son tour que si un médicament est manquant, il existe suffisamment d'alternatives pour traiter les patients correctement. « Là aussi nous communiquons via notre site internet. »

L'agence et le cabinet de la ministre ajoutent qu'il est très rare qu'un patient ne puisse pas recevoir les médicaments dont il ou elle a besoin. Là aussi, il existe des pistes alternatives comme l'importation de médicaments depuis l'étranger. « Un éventuel surcoût sera toujours à charge de celui qui est responsable de l'indisponibilité, précise le cabinet. Par exemple, ici, la firme pharmaceutique ou le distributeur. » ■